

Politique du chiffre et qualité de nos diplômes

Pour arriver à un taux de réussite élevé, l'institution mobilise tous les moyens. Et c'est là que l'on constate, jour après jour, les méfaits de la rénovation de la voie professionnelle.

Oui, le CCF existait avant cette « rénovation », mais il ne concernait que l'enseignement professionnel avec un modeste dosage. La généralisation des CCF est loin de n'être qu'un moyen pour faire des économies, elle s'inscrit dans une démarche plus globale qui vise à transformer le diplôme en petites tâches professionnelles.

De l'intérieur de notre métier, nous constatons cette transformation ; le temps de l'autocritique quand les collègues attendaient les épreuves ponctuelles pour faire le bilan et déceler les lacunes dans le but de les corriger l'année d'après, est bien fini.

Pourquoi se casser la tête, la solution est vite trouvée puisqu'on nous donne tous les outils pour dépasser ces obstacles et faire du chiffre à tout prix pour augmenter les pourcentages. Et le plus grave dans cette affaire, c'est la dégradation continue de nos diplômes.

Et si le CCF ne suffisait pas ...

Alors dans ce cas, il faut inventer autres chose. Les témoignages des collègues montrent la stupidité inquiétante des interventions de certains Inspecteurs et Chefs d'établissement pour être dans le sens du vent en proposant d'augmenter systématiquement les notes :

► « Je ne peux résister à la nécessité de te communiquer le message envoyé par notre Proviseur aux enseignants qui ont noté trop sévèrement, de son point de vue, les CCF : « Je viens de consulter les notes obtenues par les élèves de XXX, en vue de l'obtention du BEP. Je reste étonné et assez inquiet par le faible niveau des notes mises. Que se passe-t-il ? Cela fait prendre un risque important aux élèves quant à l'obtention de leur diplôme, et j'ai du mal à penser que la majorité d'entre-eux ne sont pas dignes de vous et de votre enseignement au point qu'il faille les sanctionner à ce niveau..... »

► « ...C'est marrant, on a eu ça dans notre établissement, mais là, ce ne sont pas les inspecteurs, mais le chef de travaux qui est à l'origine. Il voulait remonter la note de certains élèves...Nous y sommes opposés,.... »

► « De toute façon, je suis prêt à dénoncer ce genre de pratiques, au nom de l'équité, et aussi du caractère professionnel (ou technologique) de l'examen, qui perd alors tout son sens. Qu'en pensent les parents? Le grand public? (je ne dis pas les politiques, car ils se sont égarés depuis si longtemps). Plus question de mettre de zéro, bientôt plus de notes du tout...et bientôt les profs n'auront plus besoin que d'un logiciel pour imprimer des diplômes. ... A chaque pas, nous devons nous battre, et surtout réfléchir dans quoi on met les pieds! »→ → →

Politique du chiffre et qualité de nos diplômes / Suite

► Les remontées des collègues soulignent donc les pressions exercées sur eux pour gonfler artificiellement les notes des examens ponctuels.

Et en électrotechnique, c'est le ministère (Maison des examens d'Arcueil) qui laisse le champ libre à chaque académie d'appliquer un barème le plus avantageux possible pour les candidats. L'impératif étant l'obligation d'un maximum de % de réussite au bac pro. Nous avons la trace écrite d'une telle démarche.

A cela, il faut ajouter cette fameuse « réunion d'harmonisation » qui ne sert, le plus souvent, qu'à augmenter la moyenne académique.

► L'épreuve de contrôle (épreuve de rattrapage) s'inscrit dans la même logique. C'est pourquoi le SNUEP-FSU dénonce ces pratiques et demande à ce que l'on revienne à des principes sérieux, cohérents et lisibles en matière d'évaluation des élèves avec notamment un retour à l'anonymat des candidat-es et à un cadrage national des épreuves et des sujets.

DESARROI DES ENSEIGNANTS

Les résultats d'un sondage IFOP pour SOS Education (publié le 19 juin) sont vraiment inquiétants. 54 % des enseignants des premier et second degré reconnaissent avoir vécu, une ou plusieurs fois, une situation de « burn out » (épuisement professionnel qui apparaît comme une réponse à un stress excessif ou continu au travail et qui se manifeste par un épuisement émotionnel ou physique, par une réduction de la productivité au travail et par un sentiment de dépersonnalisation.) Pour le seul corps des PLP, ce pourcentage augmente à 56 % !

Mais plus grave encore, 40 % des PLP reconnaissent ne pas avoir le soutien de leur hiérarchie lorsqu'ils éprouvent un sentiment d'insécurité sur leur lieu de travail. C'est effarant d'autant plus que dans la loi, l'état (et donc ses représentants) se doit de protéger ses fonctionnaires, qu'ils soient titulaires ou non ! Mais dans quel monde vivons-nous ?

Apprentissage : L'accompagnement renforcé des apprentis ne réduit pas les ruptures au contraire.

"L'accompagnement renforcé des apprentis ne permet pas d'accroître les entrées en apprentissage et ne réduit pas les ruptures de contrat. En revanche, il favorise l'expression de certaines ruptures en créant les conditions favorables à un changement de contrat", explique une étude de l'Injep. " Café pédagogique du 23 juin

Certification complémentaire : Session 2015

► Les secteurs disciplinaires concernés :

- Français langue seconde : 1er et 2nd degré
- Langue étrangère en discipline non linguistique (DNL) : 2nd degré
- Arts : options cinéma-audiovisuel, histoire de l'art, danse et théâtre : 2nd degré
- Langue des signes française : 1er et 2nd degré SESSION 2015.

► DNL : Enseignement en langues étrangère dans une discipline non linguistique :

Ce secteur concerne l'apprentissage des langues vivantes dans des disciplines non linguistiques au sein des sections européennes des collèges et lycées. La certification complémentaire vise dans ce cas de valider la capacité à dispenser l'enseignement d'une discipline dans une langue vivante étrangère.

► Circulaire relative aux épreuves de l'examen de certification complémentaire.

Vous trouverez sur notre [Espace Circulaires](#), les circulaires relatives aux épreuves de l'examen de certification complémentaire pour la session 2015.

► Les inscriptions débutent le **mardi 17 juin 2014**. Les dossiers d'inscriptions devront être retournés au rectorat, DEC 4 / certification complémentaire, **pour le lundi 8 septembre 2014 au plus tard, en recommandé simple, le cachet de la poste faisant foi.**

Stagiaires à la rentrée 2014

■ Dans le BO :

Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public : [Modalités d'organisation de l'année de stage - année scolaire 2014-2015](#)

■ Dates à retenir :

- Ouverture du serveur SAVA le 16/07 à 12h et fermeture le 17/07 à 23h
- Affectation des FSTG les 18, 21 et 22 juillet
- Affichage des affectations le 22/07 à 17h
- GT d'information le 22/07 à 17h30



Mouvement Intra-académique 2014

L'ouverture des CAPA et FPMA, par Monsieur Le Recteur a eu lieu ce mardi 17 juin à 9h00. Vous trouverez sur notre site la déclaration du SNUEP-FSU. La CAPA des PLP s'est tenue à 15 heures. Cette année ce sont 398 collègues de l'académie (entrants ou déjà dans l'académie) qui ont demandé une mutation. Grace au travail préparatoire, nous avons pu soumettre des améliorations de mutation pour certains collègues. Néanmoins, comme vous pourrez le lire dans notre déclaration, le mouvement est pour cette année encore extrêmement restreint, en partie à cause des postes bloqués pour les stagiaires. Bien entendu ce n'est pas la seule explication, n'oublions pas le bac pro 3 ans et ses nombreuses suppressions de postes. C'est ainsi que l'on trouve des collègues mutés en extension loin de leur vœu indicatif faute de poste. Une fois encore, il n'a pas été possible de modifier les implantations des stagiaires pour permettre à un titulaire de se rapprocher de son lieu d'habitation. Nous sommes bien conscients que certains collègues vont se retrouver dans une grande détresse suite à l'annonce de leur lieu d'affectation mais nous serons à leur coté pour la phase d'ajustement. Nous vous rappelons que toutes les demandes doivent parvenir au rectorat avant le vendredi 27 juin. La commission de révision d'affectation devrait avoir lieu le 10 ou le 11 juillet. Nous vous confirmerons cette date.

Remboursements des frais de formation

Une note du Rectorat datée du 25 juin 2014 précise que les états de frais à l'issue de chaque formation doivent impérativement être parvenus à la DGFP pour le 4 juillet 2014.

Les états de stages ne sont pas à saisir directement dans l'application DT ULYSSE mais à envoyer en support papier à la DGFP (Direction de la Gestion de la Formation des Personnels).



SOCLE, CONNAISSANCES, COMPETENCES, CULTURE...

Quelques infos sur l'éducation ont retenu notre attention ces derniers jours. C'est d'abord la publication le 10 juin, par le Conseil supérieur des programmes, du « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».

Notre but ici n'est pas d'en faire une analyse exhaustive. Mais il y a des formules qui ont retenu notre attention puisque nous sommes très attachés à la formation de citoyens à part entière, y compris bien sûr dans nos LP, c'est-à-dire, même après la scolarité obligatoire. Nous vous en proposons quelques courts extraits.

« La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté. Les éléments de ce socle commun et les modalités de son acquisition progressive sont fixés par décret, après avis du Conseil supérieur des programmes. »
L'article 4 précise : « (la formation scolaire) développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. »

"Le socle commun définit les connaissances et les compétences qui ouvrent à tous les élèves cet accès à une culture vivante. Il doit les conduire à maîtriser les langages fondamentaux qui permettront de concevoir une représentation ordonnée et rationnelle du monde. Cette culture scolaire accompagne et favorise le développement physique, cognitif et sensible ; elle permet d'agir, de conquérir et d'exercer ainsi progressivement sa liberté et son statut de citoyen responsable. L'acquisition de cette culture est indispensable pour réduire les inégalités et permettre l'accès de tous au savoir."

Et une remarque très importante quant à l'évaluation du socle : *« Sans préjuger des conditions dans lesquelles les élèves ayant validé le socle pourront accéder aux classes de seconde, il faut permettre aux élèves qui ne l'auraient pas validé totalement en fin de scolarité au collège de le préparer à nouveau et de compléter par la suite cette validation. »* Ce qui signifie bien que le lycée (LP/LG/LT) aura son rôle à jouer ; et ce qui signifie aussi, qu'en LP où nous recevons de nombreux élèves ayant eu des difficultés d'apprentissage, il est urgent de réfléchir à l'organisation de la seconde pro et à l'envoi trop rapide des élèves en PFMP....

Et puis, cette même semaine, est sortie un ouvrage qui nous a bien fait plaisir : **« L'éducation artistique et culturelle, vecteur de réussite au lycée professionnel »** Interlignes, n°44

Nous reproduisons un passage de la présentation : *« Pour « réussir » à l'école, il ne faut pas seulement se contenter de postures trop dociles : répondre strictement à la consigne, se contenter de « faire », mais il faut construire une posture réflexive, savoir prendre du recul pour comprendre les enjeux de l'apprentissage et son mode de fonctionnement. Or la culture particulière à certains milieux développe peu la distanciation. Agnès Bonnin et Vincent Troger font remarquer que, pour certains élèves, les difficultés à construire un rapport efficace au savoir tiennent à une culture particulière aux milieux populaires. Elle développe peu la distanciation exigée par l'acquisition de savoirs scolaires et de ce fait éloigne des enjeux culturels inscrits implicitement dans le contrat didactique. Pour combattre l'inégalité devant la culture, il faut construire des références partagées...L'imprégnation culturelle, l'ouverture à l'art sous toutes ses formes sont les moyens de construire une telle posture. Pour nos élèves de lycée professionnel dont on sait bien qu'ils ne bénéficient pas toujours de cette ouverture dans le milieu familial, le rôle des enseignants de français et d'arts appliqués devient primordial. »*